

---

## **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

**QUE** Lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 26 septembre 2022 à 19 h 30, le conseil municipal a adopté une résolution visant à modifier le calendrier des séances du conseil municipal adopté le 6 décembre 2021.

**QU'** En raison des élections provinciales, la séance du conseil municipal prévue le 3 octobre 2022 est déplacée au **mardi 4 octobre 2022 à 20 h** à l'Hôtel de ville situé au 45, rue Bédard, à Boischatel, et ce, tel que prévu aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du Code municipal du Québec.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 27 SEPTEMBRE 2022



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 27<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 27<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022.



Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint